

05.06.2008 - 10:00 Uhr

Les factures de Billag peuvent désormais être réglées par voie électronique

Zurich (ots) -

Le troisième émetteur de factures suisse en termes de volume de factures émises simplifie le règlement des redevances de réception des programmes de radio et de télévision - Allianz Suisse, le groupe Helsana et le groupe Sanitas permettent eux aussi à leurs clients de recevoir et payer leurs factures par voie électronique.

L'e-facture jouit d'une popularité croissante: à présent, la société Billag SA offre elle aussi à ses trois millions de clients la possibilité de recevoir leurs factures par voie électronique dans un système d'e-banking et de les régler en quelques clics de souris. Etant donné que Billag envoie une facture par trimestre à chacun de ses clients, ce ne sont pas moins de douze millions de factures par an qui peuvent désormais être réglées via Internet. La facture électronique permet d'éviter la saisie rébarbative de colonnes de chiffres - source d'erreurs - et le classement des factures sur papier. Le client garde un contrôle total sur ses factures: c'est lui qui décide si une facture doit être payée ou non et qui fixe la date d'exécution.

D'autres gros émetteurs de factures tels qu'Allianz Suisse, le groupe Helsana - avec les assureurs-maladie aerosana, avanex, Helsana, Progrès et sansan - ainsi que le groupe Sanitas Assurances maladie ont eux aussi introduit l'e-facture à l'intention de leurs clients. Aujourd'hui, ce sont surtout les grandes entreprises du secteur des télécommunications, de l'énergie, des cartes de crédit et des cartes-client ainsi que de l'assurance-maladie qui tablent sur l'e-facture. Toutes les sociétés de télécommunications et plus de la moitié des assureurs-maladie offrent déjà ce mode de paiement.

La fonction e-facture est supportée par la plupart des banques suisses et par PostFinance. Le titulaire d'un contrat d'e-banking peut s'inscrire au service e-facture dans son système d'e-banking et économiser ainsi du temps tout en contribuant à préserver l'environnement. L'utilisation de l'e-facture est gratuite pour les clients de l'e-banking.

Pour recevoir les factures et les régler par voie électronique, le client doit activer la fonction correspondante sous l'option "e-facture" de son portail d'e-banking. Il peut ensuite s'inscrire auprès des émetteurs de facture de son choix dans la liste qui les répertorie. La prochaine facture lui sera alors envoyée par voie électronique. Avant le règlement, le client peut ouvrir la facture au format PDF en cliquant sur un lien protégé, afin d'en vérifier le contenu.

Il n'est plus nécessaire de saisir de données pour s'acquitter de sa facture. Le numéro de référence, le montant, la date d'échéance et le compte à créditer sont affichés et il suffit de les confirmer au moyen d'un simple clic pour déclencher le paiement. S'il le souhaite, le client peut modifier le montant ou la date d'échéance. Il a également la possibilité de sélectionner le compte à débiter. Il peut consulter à tout moment les e-factures déjà reçues et réglées et est

informé des nouvelles e-factures qui lui sont envoyées dès qu'il se connecte au système.

A propos de l'e-facture

L'e-facture est un service offert par les établissements financiers suisses. Plus de 90 banques ainsi que PostFinance ont conçu leurs systèmes d'e-banking de façon à permettre à leurs clients de recevoir, vérifier et régler leurs factures en ligne.

Actuellement, plus de 160 émetteurs de factures opérant dans divers secteurs ont opté pour l'e-facture. On compte parmi eux les plus importants émetteurs de factures en Suisse. Les promoteurs de l'e-facture sont les sociétés Telekurs PayNet SA et PostFinance. Vous obtiendrez de plus amples informations sur l'e-facture pour les particuliers et les émetteurs de factures à l'adresse Internet www.e-facture.ch.

A propos de Billag SA

Billag est l'organe suisse de perception des redevances de réception des programmes de radio et de télévision. La société a été fondée en 1997 et est une filiale à 100 % de Swisscom. Entre 1997 et 2007, Billag a traité un volume d'environ 114 millions de factures, sur mandat de la Confédération. www.billag.com

Contact:

Relations avec les médias

Telekurs PayNet SA

Ulrike Eckardt

Tél.: +41/44/832'93'05

E-Mail: ulrike.eckardt@telekurs.com

La Poste Suisse, PostFinance

Marc Andrey

Tél.: +41/31/338'30'32

E-Mail: marc.andrey@postfinance.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100015339/100563349> abgerufen werden.